

Participant/e

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

NPA et localité

E-mail

N° de tél. privé.....

Activité

Date de naissance

Lieux d'origine (*pays pour les étrangers*)



PHOTO

A fournir : Copie du CFC ou attestation d'une pratique professionnelle minimale de 2 ans

Employeur

Raison sociale

Adresse

Tél. :

NPA et localité

Fax

Activité professionnelle

CFC de

Année Canton

Autres certificats :

Désignation :

Année Canton

Désignation :

Année Canton

Admission

- Tout détenteur/trice d'un CFC de maçon/ne ou de constructeur/trice de voies de communication.
- Les candidats titulaires d'un CFC différent de ceux mentionnés dans la lettre a) ci-dessus doivent prouver une pratique professionnelle minimale de 2 ans comme maçon/ne ou de constructeur/trice de voies de communication.
- Les candidats qui ne remplissent pas les conditions de la lettre a) ou b), seront sélectionnés sur la base d'un dossier ou d'un entretien.

Coût de formation

La formation coûte environ CHF 2'800.- par année (formation sur deux années, période novembre – mars).

En cas de réussite, le fond paritaire verse CHF 60.- par jour de cours suivi.

(Pour avoir droit aux prestations du fonds paritaire, le candidat doit avoir cotisé au fonds paritaire de secteur principal de la construction du canton du Valais au moins durant 3 ans avant et pendant les années durant lesquelles il suit les cours.)

Remarques

- La facturation s'effectue après l'inscription. Tout cours débuté est entièrement dû.
- En cas de changement d'employeur, avvertir l'organisateur.
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée et selon les conditions d'admission.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80%.

Lieu et date :

Signature du candidat